

**COMPTE-RENDU DE LA SEANCE  
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 2 MAI 2018**

Le Conseil Municipal de la Commune de Fontenay-aux-Roses, légalement convoqué le vingt-six avril deux mille dix-huit, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, le deux mai deux mille dix-huit à vingt heures, sous la présidence de M. Laurent VASTEL, Maire.

**Etaient présents** : L. VASTEL, Maire ; C. BIGRET, M. GALANTE-GUILLEMINOT, D. LAFON, A. BULLET, P. RIBATTO, F. GAGNARD, JP. AUBRUN (point 1 à 4 et 6 à 7), R. BENMERADI, E. CHAMBON, Maires-Adjointes ; JM. DURAND, Adjoint de quartier ; JC. PORCHERON, R. LHOSTE, M. FAYE, S. BOURDET, AM. MERCADIER, JL. DELERIN, V. RADOARISOA, V. FONTAINE-BORDENAVE, S. LE ROUZES, S. CROCI, M. FOULARD, A. SOMMIER, F. ZINGER, JJ. FREDOUILLE, P. BUCHET, S. CICERONE, D. BEKIARI, Conseillers Municipaux ;

**Absents représentés** : ME. MORIN (pouvoir à AM. MERCADIER), J. N'GALLE-EBOA (pouvoir à A. BULLET), C. ALVARO (pouvoir à M. FAYE), JM. GASSELIN (pouvoir à V. FONTAINE-BORDENAVE), T. NAPOLY (pouvoir à D. LAFON), G. MERGY (pouvoir à A. SOMMIER) ;

**Absent excusé** : JP. AUBRUN (point 5).

**Absente** : C. MARAZANO,

**Secrétaire** : M. FOULARD est désignée secrétaire de séance.

➤ **Adoption du procès-verbal de la séance du 12 février 2018 à l'unanimité.**

➤ **URBANISME**

**1 - Projet d'aménagement « Colline des Mathurins » à Bagneux : avis des personnes publiques intéressées par le projet dans le cadre de l'évaluation environnementale**

Le Conseil municipal, à la majorité absolue, décide d'émettre un avis favorable sur le projet d'aménagement « Colline des Mathurins » à Bagneux, avec les réserves et observations suivantes :

- Les travaux d'une ampleur exceptionnelle auront un impact sur l'environnement ; pendant cette période, une attention particulière sera portée sur les nuisances de toutes natures engendrées et l'information des riverains devra être assurée dans les meilleures conditions.
- La dépollution des sols devra faire l'objet d'une information renforcée auprès des riverains.
- L'impact en matière de transport et de déplacement devra être approfondi et une communication assurée auprès des habitants.

- La municipalité de Fontenay exercera une attention particulière sur ces points.

[M. FAYE, S. BOURDET, V. FONTAINE-BORDENAVE, C. ALVARO (pouvoir à M. FAYE), JM. GASSELIN (pouvoir à V. FONTAINE-BORDENAVE, JJ. FREDOUILLE, votent contre].

➤ **LOGEMENT**

**2- Approbation de la charte partenariale de relogement dans le cadre du projet de renouvellement urbain du quartier des Paradis- Fontenay-aux-Roses**

**Amendement déposé par M. FAYE au nom du groupe Associatif et Citoyen concernant la délibération n°2 « Approbation de la charte partenariale de relogement dans le cadre du projet de renouvellement urbain du quartier des Paradis- Fontenay-aux-Roses.**

**« Rapport de présentation :**

Lors de l'opération immobilière de renouvellement urbain du quartier des Blagis, des logements, pour diverses raisons vont être vides pendant des durées allant de quelques mois à 2 ans. Simultanément de nombreux étudiants ont de grandes difficultés pour trouver des logements à loyers modestes pendant leurs études.

Plusieurs villes, en accord avec le propriétaire proposent de louer à des étudiants, à titre précaire, maximum une année universitaire, des logements vides qui sont en instance de démolition à plus ou moins court terme.

**D'où l'amendement proposé à cette délibération :**

Insérer le paragraphe suivant à l'article 1 de la Charte.

**Article 1 :** Dans le cadre de logements vides pour des durées de quelques mois à 2 ans avant démolition, le bailleur proposera à des étudiants ces logements à titre précaire pour une durée maximale d'une année universitaire. Les modalités pratiques seront définies par un accord entre le bailleur, la ville et le CROUS ».

**Amendement rejeté à la majorité absolue**

[M. FAYE, S. BOURDET, V. FONTAINE-BORDENAVE, C. ALVARO (pouvoir à M. FAYE), JM. GASSELIN (pouvoir à V. FONTAINE-BORDENAVE, P. BUCHET, S. CICERONE, votent pour].  
[A. SOMMIER, G. MERGY (pouvoir à A. SOMMIER), D. BEKIARI, JJ. FREDOUILLE, s'abstiennent].

Le Conseil municipal, **à la majorité absolue**, adopte la charte partenariale de relogement dans le cadre du projet de renouvellement urbain du quartier des Paradis – Fontenay-aux-Roses.

[M. FAYE, S. BOURDET, V. FONTAINE-BORDENAVE, C. ALVARO (pouvoir à M. FAYE), JM. GASSELIN (pouvoir à V. FONTAINE-BORDENAVE, P. BUCHET, S. CICERONE, A. SOMMIER, F. ZINGER, G. MERGY (pouvoir à A. SOMMIER), D. BEKIARI, JJ. FREDOUILLE, s'abstiennent].

**➤ RESSOURCES HUMAINES**

**3 - Rapport de situation en matière d'égalité femmes-hommes**

Le Conseil municipal, **prend acte**, de la présentation du rapport sur la situation en matière d'égalité femmes-hommes sur la base des données 2017.

**➤ VIE ASSOCIATIVE**

**4 - Subvention aux Associations et Etablissements Publics pour 2018**

Le Conseil municipal, **à l'unanimité des suffrages exprimés**, décide de retirer la délibération n°DEL180319\_7 du 19 mars 2018 et attribue les subventions suivantes, pour l'année 2018, aux associations ci-après :

BENEFICIAIRES	BP 2018	VOTES
CCJL	200 000€	<b>A l'unanimité des suffrages exprimés</b> F. GAGNARD, M. GAMANTE-GUILLEMINOT, V. RADOARISOA, S. CROCI, M. FOULARD, D. BEKIARI, Ne participent pas au vote

Caisse des Ecoles	131 845, 11€	<b>A l'unanimité des suffrages exprimés</b> D. LAFON, S. CROCI, F. ZINGER Ne participent pas au vote
CCAS	709 000€	<b>A l'unanimité des suffrages exprimés</b> L. VASTEL (Président de droit), A. BULLET, ME. MORIN, S. CROCI, AM. MERCADIER, S. LE ROUZES, A. SOMMIER, C. MARAZANO, S. BOURDET Ne participent pas au vote
<b>Sous total satellites</b>	<b>1 040 845.11€</b>	
Association Sportive Fontenaisienne	290 000 €	Unanimité
Comité des œuvres sociales	120 000 €	Unanimité
Ludothèque Le Manège aux Jouets	82 730 €	<b>A l'unanimité des suffrages exprimés</b> AM. MERCADIER, F. GAGNARD Ne participent pas au vote
ADIB	10 000 €	<b>A l'unanimité des suffrages exprimés</b> JC. PORCHERON, F. GAGNARD, P. BUCHET Ne participent pas au vote
Les Commerces de Fontenay	7 600 €	<b>A l'unanimité des suffrages exprimés</b> JP. AUBRUN Ne participe pas au vote
GAFIB	4 500 €	Unanimité
Association socioculturelle des Sorrières	4 000 €	<b>A l'unanimité des suffrages exprimés</b> M. GALANTE-GUILLEMINOT Ne participe pas au vote
C.U. F	2 000 €	<b>A l'unanimité des suffrages exprimés</b> JM. DURAND, C. ALVARO Ne participent pas au vote
Camargo	4 000 €	Unanimité
Actrom Madras 97	2 500 €	Unanimité
Comité d'entente des anciens combattants	1 500 €	<b>A l'unanimité des suffrages exprimés</b> L. VASTEL, P. RIBATTO Ne participent pas au vote
CIDFF	2 500 €	Unanimité
Votre école chez vous	1 000 €	Unanimité
Blue Rose Big Band	1 000 €	Unanimité
ADAVIP	850 €	Unanimité
Accompagnement scolaire aux Paradis	600 €	<b>A l'unanimité des suffrages exprimés</b> JM. DURAND Ne participe pas au vote
Le Souvenir français	700 €	<b>A l'unanimité des suffrages exprimés</b> E. CHAMBON Ne participe pas au vote
Association Fontenaisienne de Tai Chi Chuan	300 €	Unanimité
Association Freestyle System	500 €	Unanimité
Fontenay Culture et Loisirs	1 300 €	<b>A l'unanimité des suffrages exprimés</b>

		JP. AUBRUN Ne participe pas au vote
Chorale Saint-Pierre Saint-Paul	500 €	Unanimité
France Alzheimer	500 €	Unanimité
Flamme d'Espoir France Haïti	400 €	Unanimité
Association Valentin Haüy	300 €	Unanimité
Association des amis d'Edmond et JJJ Rigal	1300 €	Unanimité
Union Nationale des Anciens Combattants (UNC)	300 €	<b>A l'unanimité des suffrages exprimés</b> P. RIBATTO Ne participe pas au vote
Fédération Nationale des Anciens Combattants d'Afrique du Nord (FNACA)	300 €	Unanimité
Arts et danse	300 €	Unanimité
Eien Vreizh	300 €	Unanimité
Association Prévention Routière	250 €	Unanimité
UNAFAM 92 (Union Nationale des amis de malades psychiques)	200 €	Unanimité
Fédération des Conseils de Parents d'Elèves (FCPE)	450 €	Unanimité
Parents d'Elèves de l'Enseignement Public (PEEP)	450 €	Unanimité
Parents	450 €	<b>A l'unanimité des suffrages exprimés</b> C. ALVARO, JM. GASSELIN Ne participent pas au vote
APEI SUD	250 €	Unanimité
Amitiés méridionales	150 €	Unanimité
Dysparents	500 €	<b>A l'unanimité des suffrages exprimés</b> C. ALVARO, JM. GASSELIN Ne participent pas au vote
Accolades	200 €	Unanimité
<b>Total associations- subventions de fonctionnement</b>	<b>544 680€</b>	
<b>Total général</b>	<b>1 681 652€ 11€</b>	

Les élus membres des conseils d'administration et les salariés des associations et établissements ci-dessus ne participent pas au vote.

Lorsque les modalités de calcul de la subvention sont prévues au sein de la convention liant la ville et l'organisme subventionné, les montants de subvention sont estimatifs et limitatifs et peuvent être révisés à la baisse. Les dépenses sont inscrites au budget primitif de l'exercice 2018.

#### **5 - Subvention accordées aux Associations dans le cadre de l'appel à projets associatifs « Animation du Territoire Fontenaisien » - Session 2018**

Le Conseil municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, décide d'attribuer dans le cadre de l'appel à projets associatifs « Animation du territoire fontenaisien » 2018 les subventions suivantes :

Association	Projet	Montant du projet	Montant Sollicité	Montant attribué	Votes
Bien grandir ensemble	Bien grandir et parentalité bienveillante	30 300 €	6 750 €	6 750 €	Unanimité
Compagnie Camargo	Festival de danses	37 750 €	8 000 €	8 000 €	Unanimité

	ouvertes				
Comité d'entente des Anciens combattants et des victimes de guerre	Centenaire des derniers combats de la guerre 14/18	3 800 €	2 300 €	2 300 €	A l'unanimité des suffrages exprimés L. VASTEL, P. RIBATTO Ne participent pas au vote
Escrime pour tous	Escrime en lumière	5 006 €	2 500 €	2 500 €	Unanimité
Labyrinthe	De l'assiette à la planète	1 951 €	1 800 €	1 500 €	Unanimité
La ligue de l'enseignement des Hauts-de-Seine	Appui au développement de la vie associative fontenaisienne	7 000 €	7 000 €	5 000 €	Unanimité
Le Manège aux jouets	Ludo buissonnière	5 600 €	5 300 €	5 300 €	A l'unanimité des suffrages exprimés AM. MERCADIER, F. GAGNARD Ne participent pas au vote
Le Manège aux jouets	Jouer son quartier	6 000 €	5 500 €	5 500 €	A l'unanimité des suffrages exprimés AM. MERCADIER, F. GAGNARD Ne participent pas au vote
Le Manège aux jouets	Création d'un jeu de 7 familles du quartier des Blagis	4 300 €	4 000 €	4 000 €	A l'unanimité des suffrages exprimés AM. MERCADIER, F. GAGNARD Ne participent pas au vote
Le Manège aux jouets	Week-end ludique "Le jeu se lève à l'Est !"	5 000 €	4 500 €	4 500 €	A l'unanimité des suffrages exprimés AM. MERCADIER, F. GAGNARD Ne participent pas au vote
Le Souvenir français de Fontenay-aux-Roses	Verdun 14/18	6 090 €	6 090 €	3 000 €	A l'unanimité des suffrages exprimés E. CHAMBON Ne participe pas au vote
Les Gazelles au Far Ouest	Accès à la culture pour tous	1 790 €	1 500 €	1 500 €	Unanimité
SOS Femmes Alternatives – Centre Flora Tristan	Sensibilisation sur les violences faites aux femmes	6 900 €	3 500 €	3 500 €	Unanimité
			<b>Total</b>	<b>53 350 €</b>	

➤ ACCESSIBILITE

**6 - Présentation du rapport annuel 2017 de la commission communale pour l'accessibilité (CCA)**

Le Conseil municipal, **prend acte**, de la présentation du rapport de la commission communale pour l'accessibilité pour l'année 2017.

➤ SPORT

**7 - Approbation de la convention de mise à disposition hors temps scolaire du Gymnase du Collège Les Ormeaux au profit de la commune de Fontenay-aux-Roses**

Le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve la convention de mise à disposition du gymnase des Ormeaux entre le Département des Hauts-de-Seine, le Collège des Ormeaux et la Commune de Fontenay-aux-Roses, autorise M. le Maire à signer ladite convention et inscrit les dépenses afférentes au budget de la Commune.

➤ VŒUX

**8 - Vœu déposé par le groupe Associatif et Citoyen pour honorer la mémoire de Louis POUHEY-MOUNOU, initiateur de la Coulée Verte en nommant « Coulée Verte Louis POUHEY-MOUNOU » la partie de la Coulée Verte traversant Fontenay-aux-Roses.**

**À la suite de l'intervention de JJ. FREDOUILLE et de M. le Maire, le vœu a été modifié pour une prise en compte au préalable de l'avis de la famille de M. Louis POUHEY-MOUNOU et afin de l'adresser au Département propriétaire de la Coulée Verte.**

*« Le Conseil Municipal, réuni en séance ordinaire du 2 mai 2018, exprime le souhait de rendre hommage à l'action de Louis POUHEY-MOUNOU. Cet hommage sera concerté et soumis à l'accord de la famille. Il se concrétisera par la proposition de dénomination d'un espace public, d'une voie publique, du site le plus approprié. La dénomination définitive, sera soumise conformément à la loi, à l'approbation du Conseil Départemental ».*

**9 - Vœu déposé par le groupe Associatif et Citoyen pour le remplacement des pelouses synthétiques des 3 terrains de football de la ville par des pelouses hybrides.**

**« Rapport de présentation :**

*Entre 2006 et 2013 la Ville a équipé 3 terrains de sports avec des pelouses synthétiques : un près du gymnase du parc, un au Panorama et un aux Blagis.*

*Ces pelouses synthétiques permettent une utilisation intensive et demandent peu d'entretien. Mais ces pelouses synthétiques sont chargées de petits granulats noirs (taille 1 à 2 mm). Ces granulats noirs sont obtenus par concassage de pneus usagés. Et il y en faut énormément : il faut utiliser 20 000 pneus usagés pour une pelouse synthétique de terrain de football ! Ces granulats pénètrent partout, comme le constatent les parents quand leurs enfants reviennent de jouer au foot sur ce type de pelouse.*

*Or ces granulats contiennent des substances dangereuses pour la santé, par exemple :*

*- Des hydroCarbures Organiques Volatils (COV) OU Semi Volatils (COSV)  
Responsables des mauvaises odeurs émises quand il fait chaud.*

*- Des Hydrocarbures Aromatiques Polycycliques (HAP), substances cancérigènes, le problème de concentration de ces substances est important. En effet, la limite maximale de concentration des substances HAP pour les pneus est de 1000 mg/kg, alors que pour les jouets, la limite est de 0,5 mg/kg (soit 2000 fois moins !). Pour les granulats des terrains synthétiques, les analyses montrent des concentrations de 10 à 100 mg/kg soit 20 à 200 fois supérieures à la concentration maximale autorisée pour les jouets !*

*De plus en plus d'études alertent sur la dangerosité de ces granulats. Ainsi, une enquête de la revue So Foot et de France 2 a été présentée dans l'émission Envoyé Spécial du 22 février dernier et publiée dans la revue l'Usine Nouvelle du 24 février dernier.*

*Au vu de ces études, de plus en plus de villes et de clubs sportifs abandonnent les pelouses synthétiques et les remplacent par des pelouses hybrides, utilisant des fibres et des granulats composés de matière naturelle liège, caoutchouc naturel, noix de coco, etc.  
Le confort du jeu sur une pelouse hybride est égal à celui d'une pelouse synthétique, tout en réduisant les risques pour la santé.*

*Les fabricants de pelouses synthétiques se défendent en indiquant qu'ils respectent les normes actuelles ; c'est ce que disaient les fabricants d'amiante il y a 70 ans...*

**D'où le vœu proposé :**

Les granulats issus du concassage de pneus usagés présents en très grande quantité dans les pelouses synthétiques font courir des risques pour la santé des enfants et des joueurs pratiquant un sport sur ce type de pelouse. C'est pourquoi lors de sa séance du 2 mai 2018

- 1- Le Conseil Municipal propose l'installation de panneaux d'information aux abords des terrains de sports ayant une pelouse synthétique, panneaux prévenant les usagers des risques potentiels dus aux granulats noirs de ces pelouses, et des précautions à prendre : ne pas laisser les enfants jouer avec les granulats noirs, se laver les mains, prendre des douches dès que possible à la sortie du terrain.
- 2- Concernant les enfants, le Conseil Municipal propose le transfert sur le terrain de rugby, qui a une pelouse naturelle, des activités sportives qui ont lieu actuellement sur les terrains ayant une pelouse synthétique, notamment pendant les temps scolaires et périscolaires.
- 3- Enfin, le Conseil Municipal demande le remplacement dans les meilleurs délais des pelouses synthétiques par des pelouses hybrides, en commençant, dès cette année par celle du terrain synthétique situé près du gymnase du Parc. Ce terrain synthétique est le plus ancien et le plus utilisé ».

**Vœu rejeté à la majorité absolue.**

[M. FAYE, S. BOURDET, V. FONTAINE-BORDENAVE, C. ALVARO (pouvoir à M. FAYE), JM. GASSELIN (pouvoir à V. FONTAINE-BORDENAVE), JJ. FREDOUILLE, votent pour].  
[P. BUCHET, S. CICERONE, A. SOMMIER, F. ZINGER, G. MERGY (pouvoir à A. SOMMIER), D. BEKIARI, s'abstiennent].

**10 - Vœu déposé par le groupe Associatif et Citoyen pour prendre en compte, dans le cadre de la démocratie participative, les demandes des riverains de l'opération immobilière dite « Ilot des Potiers » située entre la rue des Potiers et la rue Charles Péguy**

**« Rapport de présentation :**

Dans le cadre de la démocratie participative une réunion a eu lieu le 4 avril 2018 entre le Maire, le Maire adjoint de quartier, le service urbanisme et une délégation des habitants du quartier, concernant l'opération dite de « l'îlot des Potiers » sise sur le terrain appartenant à Hauts de Seine Habitat avec la présentation du projet quasi définitif.

Les habitants ont déjà pu exprimer, depuis plus d'un an, leur vigilance quant à quelques points clés du projet à savoir :

- Maintien de la continuité des espaces verts sur toute la rue ;
- Création d'un bâti intermédiaire entre le bâtiment R+4 et la rue respectant le caractère « village » ;
- Respect de la superficie de l'EBC en gardant des arbres existants ;
- Hauteur limitée à R+1 pour le bâtiment donnant sur la rue des Potiers ;
- Retrait à 4 mètres de la limite de propriété du premier bâtiment donnant sur rue, comme pour les autres pavillons rue des potiers ;
- Offre de stationnement adaptée à une zone en développement : a minima 1 place de stationnement par logement.

Or lors de cette présentation du projet considéré comme quasi définitif, plusieurs points ont été fortement désapprouvés par les habitants :

**1-L'intégration des nouvelles constructions dans le site**

Le choix des architectes de construire sans retrait sur la rue des Potiers deux maisons dont le pignon apparaît massif et dépourvu de grandes fenêtres, dénature gravement le site existant qui est composé de pavillons de qualité, avec de grandes ouvertures, et situés en retrait par rapport à la rue des Potiers.

2- Le rétrécissement du trottoir pose un grave problème de sécurité : le passage est important et sera même accru avec le grand projet de rénovation–densification des Paradis (incluant le square des Potiers). De plus, de nombreux jeunes enfants passent sur ce trottoir (en raison des écoles voisines et du gymnase des Potiers) de sorte que son rétrécissement constitue un réel danger.

3-Le remplacement de l'EBC à superficie égale

Les contours du nouvel EBC proposé, après suppression des grands arbres existants, méritent d'être précisés, et les habitants demandent, conformément aux engagements pris, à ce que sa superficie ne soit pas diminuée et que de beaux arbres soient plantés. A ce stade, il n'y a qu'un projet de plantations situé sur les égouts.

Par ailleurs, il convient de noter que la zone est argileuse : de nombreuses fissures ont été constatées dans les habitations rue des Potiers, ce qui renforce l'importance d'espaces de pleine terre. Ces problèmes sont plus aigus lorsque la pente est forte, comme c'est le cas le long de la rue des Potiers. Cet argument milite aussi pour respecter un certain retrait des constructions par rapport à la rue des Potiers : 4 m minimum, voire 6 m ce qui permettra en outre de conserver plusieurs beaux arbres qui longent cette rue.

4-La prise en compte des besoins de stationnement

Les 25 places de parking prévues dans le projet de 40 logements sont insuffisantes dans un quartier en développement et au regard de la volonté affichée de la possibilité de rendre à terme ces logements à l'accession à la propriété.

De plus, la suppression prévue du nombre de parkings extérieurs existants aggrave cette insuffisance, d'autant plus que ces parkings sont déjà très souvent occupés. Si l'on ne met pas assez de places de stationnement dans un ensemble, tout le monde sait que les voitures se retrouveront garées n'importe où.

**D'où le vœu proposé :**

Le Conseil municipal de Fontenay-aux-Roses, réuni en séance ordinaire le 2 mai 2018, afin de montrer que la démocratie participative n'est pas un vain mot, souhaite une bonne insertion dans le site existant, et ne pas prendre de risque avec la sécurité des piétons et des enfants.

Le Conseil municipal demande donc que le projet « d'Ilot des Potiers » :

- prévoit le retrait des constructions à 4 m minimum du bord du trottoir, ce qui est le cas pour tous les bâtiments rue des Potiers

- ne dépasse pas la hauteur R+1 pour les logements face à cette rue,

- sauvegarde le plus d'arbres possible ainsi que les emplacements de parking existants,

- fasse en sorte que le nouvel EBC soit de superficie égale à l'actuel et avec de beaux arbres.

- attribue au moins une place de parking par logement

**Vœu rejeté à la majorité absolue.**

[M. FAYE, S. BOURDET, V. FONTAINE-BORDENAVE, C. ALVARO (pouvoir à M. FAYE), JM. GASSELIN (pouvoir à V. FONTAINE-BORDENAVE), P. BUCHET, S. CICERONE, A. SOMMIER, G. MERGY (pouvoir à A. SOMMIER), JJ. FREDOUILLE, votent pour].

[F. ZINGER, D. BEKIARI, s'abstiennent].

M. le Maire indique que le prochain Conseil Municipal est fixé au lundi 28 Mai 2018 à 20H00.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à vingt-trois heures six.

POUR EXTRAIT CONFORME

Fontenay-aux-Roses, le 4 Mai 2018

Le Maire  
Conseiller Départemental



  
Laurent VASTEL

POUR INFORMATION

Les procès-verbaux intégraux sont disponibles sur le site Internet de la Ville [www.fontenay-aux-roses.fr](http://www.fontenay-aux-roses.fr) ou sur simple demande auprès de la Mairie